



## Pb avec la carte Pass, transformation en credit revolving

Par **caro3366**, le **04/12/2012** à **18:53**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin d'une aide juridique afin de répondre définitivement à Carrefour Banque.

Les faits sont les suivants:

en juin 2011, j'ai déménagé. J'ai donc pris soin de contacter carrefour afin qu'il modifie mon adresse dans leur fichier.

En mai 2012, je demande à la caisse comment cela se fait que je ne reçois plus les chèques du compte fidélité. On me réponds que les chèques fidélité ont été retourné car l'adresse est invalide. Apparemment, carrefour n'a pas fait l'info au service compte fidélité car se sont 2 services différents. De ce fait des chèques ne sont plus valides et leur montant total était de 26.48 €. Suite à des échanges de courriers, ils n'ont pas voulu faire de geste commercial. Etant en colère car je suis une cliente de plus de 25 ans, j'ai demandé à ma banque d'annuler les prélèvements automatiques. J'ai donc envoyé des chèques pour solder mon compte déduction faite de la somme de 26.48 € qui m'était du.

Or, depuis, je reçois des relevés sur lesquels ils me réclament chaque mois une somme de 29 € qui bien sur est refusé par ma banque + les intérêts. La somme totale s'élève aujourd'hui à 168.29 €.

C'est une honte. Ils ont donc transformé ma carte Pass en Credit revolving.

Ont-ils le droit ? Que puis-je faire ?

Je vous remercie par avance de votre aide. Je voudrais arrêter cette affaire rapidement.